



Pôles Nationaux Handisport  
CREPS de Bordeaux  
653, Cours de la Libération  
33405 TALENCE CEDEX

Pôles Nationaux Handisport / CREPS de Bordeaux

*Dossier suivi par : Bastien DROBNIEWSKI*  
*b.drobniewski@handisport.org*

## **CRITERES DE MAINTIEN DES POLES NATIONAUX HANDISPORT 2025/2026**

### **Rappel du cadre**

Les structures d'entraînement sont intégrées au Projet de Performance Fédéral (PPF) de la Fédération Française Handisport. L'intégration et le maintien au sein du Pôle National Handisport sont conditionnés, chaque saison, au respect de critères définis par l'équipe d'encadrement.

Dans une logique d'accompagnement progressif des sportifs à fort potentiel tout au long de leur parcours de formation, les exigences sont adaptées et évolutives. **La durée maximale du cycle de formation est fixée à trois ans.**

### **Barème d'évaluation**

Les critères définis constituent des repères permettant d'objectiver les décisions d'orientation. D'autres facteurs seront également pris en compte, tels que le potentiel de développement à l'horizon 2028/2032, la marge de progression, la motivation, les caractéristiques morphologiques, l'assiduité et l'implication du sportif dans son projet de performance.

Chaque critère sera évalué de manière proportionnée à l'année de formation du sportif, à l'occasion des bilans trimestriels et annuels menés conjointement par l'entraîneur et le coordonnateur des pôles. À l'issue du troisième trimestre, une décision d'orientation sera prise pour la saison suivante — maintien ou sortie du pôle — sur la base de l'ensemble des éléments observés.

**Il est important de noter que l'intégration au Pôle National Handisport ne garantit pas automatiquement la reconduction pour la saison suivante. La liste des sportifs est réévaluée chaque fin de saison, au regard de l'évolution de chacun et du respect des attendus.**





Pôles Nationaux Handisport  
CREPS de Bordeaux  
653, Cours de la Libération  
33405 TALENCE CEDEX

## Liste des critères d'aide à la décision

### PREMIERE ANNEE DE FORMATION

**OBJECTIF PRIORITAIRE : Capacité à assimiler l'environnement de sportif de haut-niveau et se rendre acteur de son projet de vie**

#### Critère 1- Avoir une assiduité et engagement aux entraînements tout au long de la saison sportive.

- *Seuil maximum de 10 % d'absences non justifiées sur les séances selon le planning d'entraînement partagé avec l'athlète en début de saison. Seules les absences pour raison scolaire ou médicale seront justifiées.*

#### Critère 2 – Capacité à gérer de manière autonome et responsable ses emplois du temps sportif, scolaire, médical et paramédical

Le sportif doit démontrer sa capacité à organiser efficacement ses différentes obligations en lien avec son double projet. Cette gestion sera évaluée à travers les indicateurs suivants :

- **Suivi médical** : Être à jour du Suivi Médical Réglementaire (SMR), conformément aux échéances fixées par la Commission Médico Sport Performance de la fédération.
- **Suivi paramédical** : Présence effective aux séances de kinésithérapie, vérifiée par le cahier d'émargement tenu par les professionnels de santé.
- **Suivi scolaire** : Le sportif devra faire preuve d'implication dans son parcours scolaire et adopter une attitude exemplaire. L'assiduité en cours sera suivie de manière hebdomadaire via Pronote, en collaboration avec les équipes du CREPS de Bordeaux.
- **Suivi sportif** : Le sportif doit faire preuve de rigueur dans le respect des plannings de compétitions et des échéances fixées, en adoptant une attitude proactive, capable d'anticiper les contraintes et de s'organiser efficacement pour optimiser sa préparation et ses performances.

#### Critère 3 – Adopter une attitude responsable et développer son autonomie

Le sportif est attendu à :

- Assurer la bonne gestion et l'entretien régulier de son matériel sportif, en évitant tout oubli ou négligence.
- Faire preuve d'autonomie dans la gestion des tâches quotidiennes liées à sa pratique et à son organisation personnelle.
- Organiser efficacement ses déplacements, qu'il s'agisse des retours en famille, des stages ou de la vie quotidienne.
- Adopter une attitude respectueuse et constructive au sein du groupe d'entraînement, auprès de son entraîneur ainsi que vis-à-vis de toutes les personnes ressources qu'il côtoie.
- Être pleinement acteur de son projet de vie, en assumant ses responsabilités et en s'engageant activement dans son parcours sportif et personnel.





Pôles Nationaux Handisport  
CREPS de Bordeaux  
653, Cours de la Libération  
33405 TALENCE CEDEX

## DEUXIEME ANNEE DE FORMATION

**OBJECTIF PRIORITAIRE : Augmenter progressivement son niveau de performance et réaliser les critères d'accès au collectif « Espoirs »**

Critères 1 à 3, ainsi que :

### **Critère 4 – Maintenir sa place au sein du collectif fédéral Espoirs ou l'intégrer**

Le sportif doit démontrer les qualités nécessaires pour conserver sa place au sein du collectif Espoirs ou, le cas échéant, pour intégrer ce groupe fédéral. Cela implique un engagement régulier et des performances en adéquation avec les objectifs fixés.

### **Critère 5 – Suivi individualisé de la courbe de progression**

Une attention particulière sera portée à l'évolution individuelle du sportif, en fonction des objectifs définis dans le contrat d'engagement en début de saison. Cela peut inclure, par exemple, la progression du classement en tennis de table, l'analyse des statistiques en basketball, ou l'amélioration des performances chronométriques en athlétisme.

La poursuite du projet scolaire ou professionnel doit permettre une augmentation du volume hebdomadaire d'entraînement par rapport à la saison N-1 (étalement, aménagements horaires)

### **Critère 6 – Préparer la transition post-Pôle**

Le sportif doit engager la réflexion de son projet de sortie du Pôle en identifiant une structure ou un club capable d'assurer la continuité de son parcours de performance.

## A PARTIR DE LA TROISIEME ANNEE DE FORMATION

**OBJECTIF PRIORITAIRE : Consolider et affiner le projet à l'issue du parcours au Pôle, afin de faciliter la poursuite du projet de performance.**

Critères 1 à 6, ainsi que :

### **Critère 7 – Consolider la transition post-Pôle**

Le sportif doit anticiper et sécuriser la transition d'après Pôle en consolidant son projet sportif ainsi que son parcours universitaire ou professionnel. Cela implique :

- La recherche active d'une structure, d'un club, d'une filière de formation universitaire / professionnelle favorisant la continuité du projet de performance.
- Consulter régulièrement l'équipe d'encadrement du Pôle et le manager disciplinaire pour faciliter cette transition.

